

## SOMMAIRE

**EDITORIAL**: *Etre Gwada*

**L'EVENTEMENT**: A quand la loi organique sur la dérogation?

**LE DOSSIER** : Le prix de la décentralisation

**CULTURE** : Biguine; l'enjeu du développement insulaire.

**Pour recevoir gratuitement LA NATION, adressez nous votre mail à : lanation@wanadoo.fr**

**NOTRE CITATION** :

*«L'avenir est quelque chose qui se surmonte. On ne subit pas l'avenir, on le fait.»*

**Georges Bernanos (La liberté pour quoi faire?)**

## EDITORIAL

### ÊTRE GWADA

Quand un pays est dangereusement engagé dans la voie de la disparition et de la dissolution de ses principes et habitudes voire de son être, il lui faut réagir pour retrouver le seul chemin qui soit acceptable à savoir celui de l'affirmation de son identité. Pour ce faire il faut rassembler des principes et une volonté .C'est le comportement « **GWADA** » autre terme qui découle de la « **GUADELOUPEANITE** », inventé par une jeunesse qui en avait assez de payer les difficultés économiques et sociales de leur pays. Etre GWADA, c'est avoir un comportement, un feeling propre aux Guadeloupéens. C'est aussi constituer un tremplin pour se défendre quand notre communauté est attaquée et avilie comme aujourd'hui. C'est donc enfin une volonté de renforcer ce qui constitue notre originalité dans une France qui considère l'universalité comme la négation de **LA CULTURE** des autres. Les exigences du comportement GWADA découlent de ces principes: exiger que les Guadeloupéens assurent eux-mêmes la gestion de leurs affaires collectives directement sans passer par l'entremise de quiconque ; exiger que les emplois et les activités de notre pays soient réservés à tous ceux qui sont guadeloupéens ; exiger le respect de notre culture et interdire les assimilations. Aujourd'hui il n'y a pas de doute, nous devons être tous GWADA.

**JEAN-PAUL ELUTHER**

# L'ÉVÉNEMENT

## A QUAND LA LOI ORGANIQUE SUR LA DÉROGATION ?

La réforme de la Constitution créant les conditions pour que la Guadeloupe puisse légiférer sous le contrôle du Parlement a déjà trois ans et les lois organiques qui doivent mettre en œuvre ces nouvelles dispositions ne sont toujours pas en chantier. Il faut en effet rappeler que les réformes constitutionnelles engagées pour permettre un approfondissement de la décentralisation dans notre pays contenait en réalité deux composantes. La première est statutaire : le nouvel article 73 de la Constitution prévoit que dans les matières qui relèvent de leur compétence le Département et la Région pourront adapter la réglementation en vigueur si ils sont habilités par la loi. Par ailleurs pour tenir compte de leurs spécificités, les collectivités Départementale et Régionale peuvent être habilitées par la loi à fixer elles mêmes les règles applicables sur leur territoire dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi. Ces règles selon la Constitution ne peuvent porter sur la nationalité, les droits civiques, les garanties des libertés publiques, l'état et la capacité des personnes, l'organisation de la justice, le droit pénal la procédure pénale, la politique étrangère

la sécurité et l'ordre public, la monnaie, le crédit et les changes ainsi que le droit électoral. La deuxième composante consistait à modifier les structures administratives et politiques par la création d'une nouvelle collectivité gérée par une Assemblée et un Conseil exécutif. Si la deuxième composante n'a pas vu le jour en raison du refus des Guadeloupéens, par contre la première est applicable. Elle est indispensable pour parachever la réforme. En effet, elle devient de plus en plus indispensable compte tenu d'une réalité différente de celle des autres régions de la République qui exige une réglementation propre. On pourrait citer comme nécessité du moment, la réglementation des transports de personnes, le contrôle des mouvements de population en provenance de l'extérieur, la réglementation sur l'héritage en raison des difficultés engendrées par l'indivision.

Encore une fois le Gouvernement hésite car au fond il ne souhaite pas avancer dans la voie de la **Souveraineté Régionale**. Ce sont donc aux Guadeloupéens de proposer, soit par pétition, soit par la représentation politique le contenu de cette loi organique.

**J. CUVELIER**

# LE DOSSIER

## LE PRIX DE LA DECENTRALISATION

**L**e cri d'alarme des Conseils Généraux à l'occasion de leur cinquième assise qui s'est achevée le 7 avril à Nantes et les excessives décisions fiscales de la majorité conservatrice de la Région montrent bien qu'il ne peut y avoir de décentralisation sans une profonde réforme du financement des collectivités locales.

**R**esponsables aujourd'hui de la gestion du revenu minimum d'insertion, du fonds de solidarité logement, du fonds d'aide aux jeunes, des centres locaux d'information et de coordination gérontologiques, de comités départementaux des personnes âgées et depuis la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits des personnes handicapées de la gestion de la prestation de compensation du handicap les départements malgré les transferts de ressources ont du mal à faire face aux coûts induits par la décentralisation. Le problème est d'autant plus grave que la Guadeloupe a un nombre élevé de précaires dont les rémunérations sont modestes. Il en va de même de la Région dont les attributions ont beaucoup augmenté. Les cris d'orfraie des Conseils généraux et régionaux et les excessives augmentations d'impôts régionaux indiquent la fragilité du nouveau dispositif. Si l'on veut que

les collectivités locales de Guadeloupe bénéficiaires des transferts de compétences exercent leur rôle, il est indispensable de réformer leur financement. Encore une fois le Gouvernement tétanisé par la peur hésite. Il adopte quelques modifications symboliques sans toucher aux mécanismes financiers de la centralisation.

**P**our permettre à la Guadeloupe de tirer profit de la décentralisation, nous proposons une réforme globale du financement des collectivités locales qui s'articule autour des idées suivantes : régionalisation de tous les impôts ; création d'une dotation de solidarité dont le montant est égal à la différence entre les dépenses locales et les recettes fiscales ; financement des déficits de fonctionnement par l'emprunt ; modification de la séparation des ordonnateurs et des comptables qui constitue le nœud de la centralisation ; création d'un commissariat aux comptes publics en remplacement de la cour des comptes ; maintien de cette dernière comme instance de jugement. Ce n'est qu'à cette condition que verra le jour une véritable **souveraineté régionale** condition d'une gestion par nous-mêmes de nos affaires.

**P.NOIRTE**

# CULTURE

## VOIR BIGUINE

Une animatrice raconte à la radio l'histoire de ses arrière-grands-parents. C'est l'histoire d'une ville, l'histoire d'une musique, l'histoire d'un changement. La ville, c'est Saint-Pierre, la musique, c'est la biguine. Un couple de Noirs descend de la montagne pour gagner la ville. Il joue de la flûte et du tambour, elle chante. On est à la fin du XIXe siècle, le port est actif, le volcan est assoupi, les « békés » ont des maisons somptueuses et les Noirs de la ville se moquent de ceux des campagnes et de leurs manières « vieux nègres ». Hermancia et son mari ne trouvent nulle part où faire de la musique, plus personne ne veut entendre de la flûte, et du tambour, l'heure est à la clarinette, au banjo, au trombone, l'heure est à la valse et à la polka piquée. Ils vont donc travailler l'un sur le port, l'autre chez les Békés, et Hermancia économise pour acheter une clarinette, il faut se mettre au goût du jour si on veut continuer la musique. Le mari renâcle, il ne sait pas s'en servir, jusqu'au jour où il croise des musiciens « modernes » qui vont lui apprendre, et le couple va pouvoir commencer à gagner sa vie, en intégrant des orchestres pour mariages et fêtes blanches, avant de gagner les quartiers populaires pour faire danser les Noirs. Leur musique n'est plus alors la musique traditionnelle. Ils ont pris ce qui leur plaisait dans la valse, dans la polka piquée, même dans l'opérette, et l'ont mélangé à leurs vieux rythmes. Hermancia s'est mise à inventer des paroles, qui sont de petites chroniques de l'époque, et même parfois, quand vient le temps des élections, des messages politiques. Il y a de plus en plus de liberté dans cette musique, de plus en plus de sensualité et de partage : le public reprend les refrains en chœur et danse avec bonheur dans les cafés, les bals, les bordels. La biguine est née. C'est un film. Le romancier Patrick Chamoiseau, auteur du scénario, propose une histoire de cette marche musicale où les influences fusionnent pour décliner une identité particulière, où s'épousent les souvenirs du « bel air », venant des danses populaires françaises, l'influence des quadrilles, la permanence de la mémoire africaine et les propositions de la « modernité », le tout sous l'ombre de la « fatalité », celle de

la Nature qui va, en 1902, effacer Saint-Pierre sous la violence d'une éruption du volcan. Le récit qui accompagne les images est littéraire et solennel. Mais le cheminement vers l'autonomie est stimulant et émouvant. Les origines de la biguine et son statut sont complexes. Des Caribéens la rejettent : « Sé bitin a blan ». D'autres vont considérer que, en créolisant la polka piquée, et en utilisant l'apport africain, la biguine au contraire représente l'essence même de la culture caribéenne. Musique trop liée aux « colonisateurs » ? Musique qui signe une émancipation ? Le film propose une version, qui permet d'observer la multiplicité des fonctions de cette innovation : quête de dignité et moyen de se retrouver dans une identité propre.

**B**iguine, film de Guy Deslauriers avec Max Tèlèphe,

## **E. RETULE**

### **LIVRES**

#### **L'enjeu du développement économique**

**insulaire : Açores, Antilles, Canaries, Caraïbes, Madère  
Océan Indien, Polynésie**

**avec Alain Maurin, Jean-Gabriel, François Vellas  
Bibliothèque Universitaire Francophone**

**C**et ouvrage expose et examine les concepts fondamentaux du développement économique insulaire. Leurs liens avec les décisions stratégiques de la politique économique sont analysés pour des sujets des plus préoccupants tels que le chômage, le dialogue social, l'impact des politiques européennes, les politiques du tourisme ou encore, la nécessité de prendre en compte les spécificités maintes fois mises en avant dans la quasi totalité des discours ayant trait au concert d'îles que constituent Les Açores, Les Canaries, La Guadeloupe, La Guyane, Madère, La Martinique et La Réunion. Cette ouverture "spatiale" donne un caractère des plus concret aux différentes théories présentées dans cet ouvrage qui, par son caractère novateur sur de nombreux sujets, autorise à croire qu'il peut contribuer efficacement à éclairer le passage entre la théorie et la prise stratégique de décisions. Le texte consacré à l'impact des fonds européens est particulièrement instructif : il montre pour plusieurs raisons leur inefficacité économique et sociale.

## **E. RETULE**

## HUMOUR



**LISEZ ET FAITES LIRE LA NATION.**

SUIVEZ L'ACTIVITE DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE EN VOUS RENDANT SUR SON SITE INTERNET( <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ) OU EN TELEPHONANT AU : 0690488641